RE: demande d'information accord Sa 48740 Aides d'Etat <aidesdetat@cget.gouv.fr> Mer 11/07/2018, 17:49

Bonjour,

Le financement d'un projet de construction d'un spa, centre bien-être, thalassothérapie concerne en effet un secteur économique soumis à une forte concurrence.

Par conséquent, le recours à la base juridique du régime SA. 4874 pour un tel financement apporté à une entreprise nous semble difficile d'autant que ce régime couvre les infrastructures récréatives multifonctionnelles à l'exception des parcs de loisirs et les équipements hôteliers.

Cordialement,

Mélanie Ceppe et Amélie Jouandet

Equipe Aides d'Etat

Direction du développement des capacités des territoires

**De:** martine borel [mailto:martineborel@hotmail.fr]

**Envoyé:** mardi 10 juillet 2018 10:19

À : Aides d'Etat

**Objet:** demande d'information accord Sa 48740

Bonjour,

Pour l'instruction d'un dossier, je souhaiterais obtenir des précisions sur les aides d'état règlementées par l'accord Sa 48740 concernant les infrastructures sportives et récréatives multifonctionnelles.

Le projet de construction d'un spa, centre bien-être, thalassothérapie, par une entreprise privée, peut-il bénéficier des aides d'état dans le cadre de ce dispositif?

Cette activité, devenant fortement concurrentielle, est-elle soumise aux respects des règles européennes concernant la concurrence?

Merci par avance pour votre réponse

Martine Borel